



# APPEL À CANDIDATURES

RÉSIDENCE SOLO OU DUO D'UN SCÉNARISTE ET/OU D'UN  
ILLUSTRATEUR (H/F) DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CRÉATION  
DE BANDE DESSINÉE GRAPHIQUE AVEC COMMANDE

## SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ACCUEIL DE LA RÉSIDENCE.....</b>	<b>p. 3</b>
1.1. Loudéac communauté – Bretagne Centre.....	p. 3
1.2. Le réseau des bibliothèques.....	p. 4
1.3. Les établissements scolaires.....	p. 6
1.4. Les établissements spécialisés.....	p. 7
1.5. Les structures et les associations culturelles.....	p. 7
<b>2. LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE.....</b>	<b>p. 8</b>
2.1. Le contexte.....	p. 8
2.2. Les enjeux et les objectifs.....	p. 8
2.3. La durée, la répartition du temps de travail, et le calendrier prévisionnel.....	p. 8
2.4. Les publics concernés.....	p. 10
<b>3. LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE LA RÉSIDENCE.....</b>	<b>p. 11</b>
3.1. La rémunération de l'artiste ou des artistes.....	p. 11
3.2. Le logement.....	p. 11
3.3. Le transport.....	p. 11
3.4. La restauration.....	p. 12
3.5. Le matériel.....	p. 12
3.6. Les droits d'auteurs.....	p. 12
3.7. La convention.....	p. 12
<b>4. L'ENVOI DE LA CANDIDATURE.....</b>	<b>p. 13</b>
4.1. Les critères de sélection.....	p. 13
4.2. Les éléments à fournir.....	p. 13
4.3. Le rétroplanning.....	p. 13
4.4. Les coordonnées.....	p. 14
<b>ANNEXE : La fiche administrative.....</b>	<b>p. 15</b>



## 1.2. Le réseau des bibliothèques



Le réseau des bibliothèques comprend 36 bibliothèques ou médiathèques, dont 34 bibliothèques municipales et 2 associatives. L'ensemble de ces structures fait partie du réseau d'animation.



33 d'entre elles sont en réseau informatique avec le logiciel Nanook, fourni par l'Agence Française de l'Informatique (AFI).

L'ensemble des documents présents dans les bibliothèques du réseau informatique et dans les fonds intercommunal est consultable et réservable via le portail du réseau des bibliothèques :

[www.bretagnecentrebiblio.bzh](http://www.bretagnecentrebiblio.bzh)

Une navette intercommunale permet l'acheminement des documents réservés vers les sites de retrait.

MEL à JOUÏX - 01.12.2012

## Missions du service intercommunal

Les missions du service « réseau des bibliothèques » sont les suivantes :

- Animer le réseau des bibliothèques-médiathèques
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'animations lecture itinérantes et globales au niveau intercommunal
- Tendre à l'harmonisation de la gestion des bibliothèques (fonctionnement en réseau, portail documentaire) et les accompagner dans le passage à la gestion informatisée des fonds (logiciel, catalogage, indexation, équipement...)
- Coordonner la politique d'acquisition des fonds spécialisés ainsi que leur traitement informatique, physique et leur mise en circulation
- Accompagner et suivre les projets communaux de création ou de développement des bibliothèques
- Conseiller, assister et former des équipes (bénévoles et salariés) des bibliothèques adhérentes au réseau.

Une responsable du service (1 ETP) et deux animatrices (2 ETP) sont en charge de la mise en œuvre de cette feuille de route.

## Actions du réseau



Chaque année, le réseau des bibliothèques organise et coordonne de nombreux événementiels sur le territoire :

- Le temps fort lors des Nuits de la Lecture organisées par le Centre national du livre, sur proposition du Ministère de la Culture.
- Des rencontres avec des auteurs dans des classes de CP-CE-CM et dans plusieurs bibliothèques du réseau, les jours précédant le Salon du livre de Loudéac.
- L'action « L'as-tu lu ? » en direction des enfants de 0 à 6 ans, en partenariat avec le service Petite enfance : rencontres avec des illustrateurs, Fête des Bébés Lecteurs, édition d'un livret...
- Le Prix Ados à destination des élèves de 3e et de 2nde des collèges et lycées de Loudéac communauté – Bretagne Centre avec de nombreux temps de médiation.



- Le Prix des Lecteurs adultes. Deux rencontres avec des auteurs animent le Prix chaque année.
- Le Prix Louis Guilloux organisé par la Bibliothèque des Côtes d'Armor
- Le Prix de littérature jeunesse de l'Unicef, dans le cadre du titre « Interco Amie des enfants » obtenu par le CIAS de Loudéac communauté – Bretagne Centre
- L'élection du titre de l'année de Ziklibrenbib
- Des actions culturelles thématiques : par exemple, la programmation « Arts en bib' »
- ...

Un travail en direction des publics empêchés et éloignés de la lecture est mené depuis plusieurs années. Depuis 2021, le réseau des bibliothèques a notamment engagé un partenariat avec la médiathèque Valentin Haüy de Paris afin de proposer aux usagers du territoire porteurs de troubles ou de handicaps d'accéder gratuitement à des livres audio en format Daisy.

### 1.3. Les établissements scolaires

#### Les écoles primaires

Le territoire Bretagne Centre offre de nombreuses solutions de scolarisation des enfants en secteur public et en secteur privé. Ces écoles primaires proposent des sections maternelles et/ou des sections élémentaires (du CP au CM2).

#### Les établissements du secondaire

Quinze établissements sont présents sur le territoire :

- Onze collèges privés ou publics
- Quatre lycées dont deux professionnels
- Une maison familiale rurale.

#### La formation postbac

Le territoire de Loudéac communauté bénéficie d'une offre d'enseignement postbac proposant différentes formations professionnalisantes (BTS, BTSA).

#### Le décrochage scolaire et le retour vers la formation

La Structure Infos Jeunes du CIAS de Loudéac communauté anime une plateforme spécialisée qui s'adresse aux jeunes décrocheurs et à leurs parents accompagnateurs.

#### 1.4. Les établissements spécialisés

Une dizaine d'établissements accueillent des personnes âgées sur le territoire (maisons de retraites, EHPAD...). Des structures d'accueil de personnes avec troubles ou handicaps sont présentes également : IME, ESAT, foyers de vie... ainsi que plusieurs classes ULIS.

#### 1.5. Les structures et associations culturelles

Outre les bibliothèques et médiathèques, les structures culturelles suivantes sont présentes sur le territoire :

- **Trois écoles de musiques** : elles ont pour ambition de former des musiciens amateurs. Les équipes pédagogiques de Merdrignac, Loudéac et Corlay ont développé un projet innovant, donnant aux élèves la possibilité de travailler l'écoute, l'improvisation, la composition, la direction d'ensemble, l'arrangement, et d'approfondir les cultures musicales liées aux instruments enseignés. On y pratique différents styles musicaux, en mettant l'accent sur les pratiques collectives.
- **Trois salles culturelles** : les salles Mosaïque à Collinée, Kastell d'Ô à Uzel et le palais des congrès et de la culture de Loudéac proposent annuellement une programmation de spectacles très éclectiques.
- **Quatre cinémas** : les cinémas situés à Loudéac, Merdrignac, Plouguenast-Langast, et Guerlédan permettent de profiter de toute l'actualité du cinéma et aussi de participer à des rencontres, animations organisées régulièrement autour du film : échanges avec réalisateur, acteur, producteur, critique, ciné-concert, programmation jeunesse ou art et essai...

Deux associations culturelles proposent également des programmations culturelles riches et variées :

- L'Office de développement culturel du Mené
- Le Comité d'action culturelle Sud 22.

## 2. LA RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

### 2.1. Le contexte

Le projet de résidence de territoire s'inscrit dans le contexte suivant :

- Une compétence culture axée sur la lecture publique et l'enseignement musical dans les statuts de Loudéac communauté – Bretagne Centre
- Une volonté de lancer un projet culturel fédérateur et marqueur de l'identité du territoire « Bretagne Centre »
- Le choix de partir sur la réalisation d'une bande dessinée graphique présentant la vision d'un artiste sur le territoire.

### 2.2. Les enjeux et les objectifs

La rencontre entre le scénariste et/ou l'illustrateur et les habitants est au cœur du dispositif de résidence de territoire. La présence du scénariste et/ou de l'illustrateur doit favoriser le développement d'actions culturelles de proximité, à la manière de la programmation Arts en bib'. Des temps de médiation seront organisés en partenariat avec les acteurs du territoire, en lien avec le réseau des bibliothèques. Un temps de création sera laissé à l'artiste ou aux artistes pour aboutir à un livrable (bande dessinée).

La **thématique retenue** pour la résidence est la suivante : Racontez-nous le territoire de Loudéac communauté – Bretagne Centre.

Les ateliers avec les **usagers des bibliothèques et médiathèques** seront des sources d'inspiration pour la réalisation de l'ouvrage.

Un **temps de restitution** avec présentation publique de la bande dessinée graphique sera organisé.

En parallèle de la résidence, des actions culturelles complémentaires autour de la bande dessinée, portées par le réseau des bibliothèques, seront mises en place.

### 2.3. La durée, la répartition du temps de travail, et le calendrier prévisionnel

#### Résidence solo

La même personne sera à la fois scénariste et illustratrice.

La résidence peut être organisée en continu ou échelonnée sur une période de 10 mois. En tout état de cause, elle devra être équivalente à un maximum de 116 jours de présence sur le territoire (au total, résidence entre 2 et 6 mois). Un temps supplémentaire (6 mois maximum) sera laissé à l'artiste pour aboutir à la création de la bande dessinée graphique. Le travail se fera en partenariat avec une maison d'édition qui sera choisie ultérieurement.



### Résidence duo

Deux personnes participeront à la résidence : un/une scénariste et un illustrateur ou une illustratrice. Le duo devra être préconstitué dès l'envoi de la candidature avec une note d'intention et un pré-projet communs.

Pour chaque personne, la résidence peut être organisée en continu ou échelonnée sur une période de 10 mois. En tout état de cause, au total, le nombre de jours de présence du scénariste et celui de l'illustrateur devra être équivalente à un maximum de 116 jours de présence sur le territoire, soit 58 jours maximum pour chaque personne. Il sera possible d'avoir un temps de présence plus long pour le scénariste que pour l'illustrateur ou vice-versa, par exemple 66 jours pour le scénariste et 50 pour l'illustrateur.

Un temps supplémentaire (6 mois maximum) sera laissé à l'artiste pour aboutir à la création de la bande dessinée graphique, en partenariat avec une maison d'édition choisie ultérieurement.

Les durées précises de résidence seront discutées avec l'artiste ou les artistes retenus.

Dans les deux cas, un point intermédiaire sera fait entre les deux périodes de 6 mois sur l'avancement de la création de la bande dessinée graphique.

### Répartition du temps de travail pendant la durée de la résidence

60 à 70 % du temps de la présence du scénariste et/ou de l'illustrateur sur le territoire sera consacré à la recherche et à la création en autonomie, 30 à 40 % à la médiation (moments de partage avec les habitants, ateliers qui généreront du contenu pour la bande dessinée, recueil de paroles d'un public du territoire, etc.).

Les pourcentages indiqués sont approximatifs et seront à discuter entre le scénariste et/ou l'illustrateur et Loudéac communauté – Bretagne Centre lors de la signature du contrat, ainsi que l'organisation de la répartition du temps de travail.

Pour la partie médiation, le scénariste et/ou l'illustrateur interviendra au maximum dans deux lieux différents par jour.

### Semaine d'immersion

Afin de permettre à l'artiste ou aux artistes de découvrir le territoire, rencontrer les partenaires, et organiser au mieux la résidence, une semaine d'immersion (5 jours maximum) lui sera / leur sera proposée.

### Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Semaine d'immersion : à définir avec l'artiste ou les artistes
- Début de la résidence à partir d'octobre 2023
- Fin de la résidence au plus tard en juillet 2024
- Restitution publique, présentation et diffusion de la bande dessinée : automne 2024.

#### **2.4. Les publics concernés**

Le projet bande dessinée s'adresse à tout public, à partir de 8 ans : usagers des bibliothèques et médiathèques du territoire, public scolaire... Une attention sera portée aux publics du champ médico-social, un travail sera mené avec au moins une structure accueillant des publics empêchés et/ou éloignés de la lecture.

Des actions « hors les murs » des bibliothèques sont possibles, mais le travail se fera toujours en concertation avec les bibliothèques ou médiathèques du réseau.

### 3. CONDITIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES DE LA RÉSIDENCE

#### 3.1. La rémunération de l'artiste ou des artistes

Pendant la période de résidence (semaine d'immersion, et période de mi-octobre 2023 à juillet 2024, dates à préciser), l'artiste sera rémunéré 2 000 € bruts par mois.

Dans le cas d'une résidence solo, si le scénariste-illustrateur reste pendant une période équivalente à 6 mois (116 jours), il percevra donc 12 000 € bruts.

Dans le cas d'une résidence duo, si le scénariste et l'illustrateur restent pendant une période équivalente à 3 mois (58 jours) chacun, ils percevront donc 6 000 € bruts chacun.

Pour la période de finalisation de la bande dessinée, le scénariste et/ou l'illustrateur travaillera avec une maison d'édition choisie ultérieurement. Un contrat sera signé entre les deux parties.

#### 3.2. Le logement

Loudéac communauté – Bretagne Centre prendra en charge la location d'un logement qui offrira des conditions propices à la création : lieu calme et indépendant avec les éléments de confort de la vie quotidienne (chauffage, électricité, cuisine équipée, chambre, salle de bain, connexion internet, etc.).

Chaque artiste sera hébergé dans le même logement le temps de la résidence, à Loudéac ou dans les communes limitrophes.

#### 3.3. Le transport

Loudéac communauté – Bretagne Centre étant située en zone rurale, il est indispensable que l'artiste ait un véhicule personnel et un permis B en cours de validité.

Loudéac communauté prendra en charge les frais kilométriques sur la base du barème kilométrique dans la fonction publique territoriale :

Barème en métropole à compter du 1er janvier 2022 :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0.32 €	0.40 €	0.23 €
6 et 7 cv	0.41 €	0.51 €	0.30 €
8 cv et plus	0.45 €	0.55 €	0.32 €

Pour la partie médiation uniquement, les remboursements des déplacements sur le territoire se feront sur justificatifs avec un plafond mensuel de 500 km. Les déplacements ne seront pas pris en charge pour la partie création.

Les types de forfaits pour les trajets domicile – lieu de résidence seront pris en charge :

- Pour la semaine de prise de contact avec le territoire
- Pour la période de résidence entre mi-octobre 2023 et fin avril 2024 (nombre d'aller-retours maximum : 9)
- Pour le temps de restitution.

Les candidats retenus pour l'entretien recevront, sur présentation d'un justificatif, un défraiement forfaitaire maximum de 75 euros.

### **3.4. La restauration**

Les repas de l'artiste seront à sa charge, sauf dans le cas d'un déplacement à la journée lors de temps de médiation : les repas seront alors remboursés à l'artiste, sur justificatif.

### **3.5. Le matériel**

Le matériel nécessaire pour les temps de médiation sera pris en charge par Loudéac communauté – Bretagne Centre. Les besoins seront à définir avec l'artiste lors de la semaine d'immersion.

L'artiste utilisera son propre matériel informatique (ordinateur portable, imprimante, etc.) et son propre téléphone.

### **3.6. Les droits d'auteurs**

Cette question sera étudiée entre l'artiste (ou les artistes) et la maison d'édition.

### **3.7. La convention**

Une première convention sera signée entre l'artiste et Loudéac communauté – Bretagne Centre pour la semaine d'immersion.

Lors de cette semaine, la convention pour la période de résidence entre octobre et juillet 2024 sera finalisée et signée entre les deux parties.

## 4. L'ENVOI DE LA CANDIDATURE

### 4.1. Les critères de sélection

Le choix de l'artiste (ou des artistes dans le cas d'une résidence duo) pour ce projet de résidence sera déterminé en fonction des éléments ci-dessous :

- La motivation, les compétences, et l'expérience de l'artiste seront examinées.
- La personne retenue sera appelée à résider sur le territoire et à se rendre disponible pour la mission à laquelle elle aura postulé. La résidence impliquant une notion de dépaysement, l'artiste (ou les artistes si résidence duo) doit être domicilié à l'année en dehors du territoire de Loudéac communauté – Bretagne Centre.
- Pour une résidence solo, l'artiste doit être scénariste-illustrateur de bandes dessinées. Dans le cas d'une résidence duo, le scénariste et l'illustrateur doivent déposer un dossier commun.
- L'artiste doit attester d'au moins un ouvrage personnel en français ou dans une des langues de France publié à compte d'éditeur et diffusé dans le réseau des librairies de France. Pour un ouvrage imprimé, le premier tirage est d'au moins 500 exemplaires (300 pour les ouvrages de poésie et de théâtre). Dans le cas d'une publication uniquement numérique, celle-ci est accessible à la librairie indépendante via un e-distributeur.

### 4.2. Les éléments à fournir

L'artiste doit fournir :

- Un écrit faisant état notamment de son expérience en matière de médiation
- Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension du cahier des charges, de l'esprit et de l'attendu de la résidence
- Une note d'intention ou de pré-projet culturel pour la résidence (les ateliers ou rencontres envisagés...)
- Une bibliographie, notamment des œuvres disponibles à des fins de diffusion dans les bibliothèques du réseau et auprès des partenaires
- La fiche administrative jointe en annexe.

### 4.3. Le rétroplanning

Le rétroplanning prévisionnel est le suivant :

- Diffusion de l'appel à candidatures : le vendredi 7 avril au plus tard
- Date limite de candidature : le dimanche 7 mai
- Présélection des candidats : le jeudi 11 mai au plus tard
- Communication de la présélection aux candidats retenus : le vendredi 12 mai au plus tard
- Audition des candidats : entre le lundi 15 et le mercredi 17 mai
- Choix de l'artiste : idem
- Semaine d'immersion (signature de la convention, découverte du territoire, et travail sur le contenu de la résidence) : à déterminer avec l'artiste ou les artistes
- Temps de la résidence : entre octobre 2023 et juillet 2024
- Temps de restitution, publication et diffusion de la bande dessinée : à partir de l'automne 2024.



#### 4.4. Les coordonnées

Le dossier de candidature peut être envoyé :

- Par courrier à l'adresse suivante : Pôle de proximité de Loudéac communauté – Bretagne Centre, Place Sainte Anne 22230 MERDRIGNAC
- Ou par mail à l'adresse : [v.languille@loudeac-communaute.bzh](mailto:v.languille@loudeac-communaute.bzh).

Pour toute question, l'artiste peut contacter la coordinatrice du réseau des bibliothèques de Loudéac communauté – Bretagne Centre :

Virginie LANGUILLE

Téléphone : 02 96 67 45 49 ou 06 09 33 71 46

Courriel : [v.languille@loudeac-communaute.bzh](mailto:v.languille@loudeac-communaute.bzh)

**ANNEXE : La fiche administrative**

NOM (Préciser éventuellement le nom de jeune fille) : .....  
Prénom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Nationalité : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Email : .....  
N° Sécurité Sociale : .....

**SITUATION PROFESSIONNELLE**

1. Si vous disposez d'un numéro SIRET, quel est-il ? .....  
Si vous en disposez via une association, précisez le nom et les coordonnées de celle-ci : .....

Êtes-vous assujetti à la TVA ?  Oui  Non

Êtes-vous dispensé.e de précompte ?  Oui  Non  
(Si oui, joindre la copie de la dispense de précompte de l'Urssaf)

Êtes-vous travailleur indépendant ou exercez-vous une profession libérale ? .....

2. Êtes-vous affilié.e au GUSO ?  Oui  Non  
(Si oui, joindre la déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales)

3. Êtes-vous employé.e :  
• D'une collectivité territoriale ?  Oui  Non  
• De l'Éducation Nationale ?  Oui  Non  
• D'une autre administration ?  Oui  Non

Si oui, quel est le nom de votre employeur ? .....

Êtes-vous titulaire ?  Oui  Non  
(Si oui, fournir une preuve de votre titularisation : bulletin de salaire, arrêté)

4. Êtes-vous retraité.e ?  Oui  Non

5. Si vous êtes dans un autre cadre, merci de nous le préciser : .....

Joindre un RIB afin de pouvoir vous rembourser, le cas échéant, vos frais de transport.